

Congrès du 18 juin 2010 : Résolution pour une réforme socialiste de la fiscalité des personnes morales

Camarades,

J'ai une bonne nouvelle : il n'y a pas dans le canton de Neuchâtel de déficit structurel !

Il y a un déficit dans l'imposition des personnes morales !

Ou, pour être plus précis, il y a dans le canton de Neuchâtel un déficit structurel seulement dans la mesure où il y a un déficit de l'imposition des personnes morales.

Tous ceux qui vous disent le contraire brandissent l'étendard de l'illusion et de l'hypocrisie pour atteindre un seul but : le moins d'Etat ! C'est-à-dire, le moins de fonction publique, de solidarité sociale, de formation et de culture.

Deux chiffres pour illustrer mon propos.

- 1) Premièrement : le taux effectif d'imposition des personnes morales dans le canton de Neuchâtel est de **1,8%**. J'ai bien dit : 1,8%. La moyenne suisse se situe au-delà du double. C'est le taux effectif le plus bas de Suisse après celui de Schwyz.
- 2) La part perçue de l'impôt sur le bénéfice dû par les entreprises est de **8%**. J'ai bien dit : 8%. La moyenne suisse est deux fois plus élevée. A nouveau, il s'agit de l'indice de ressource le plus bas de Suisse après Schwyz.

Ainsi, en termes de concurrence fiscale le canton de Neuchâtel est le plus avantageux de Suisse après Schwyz.

Aussi, si le Canton de Neuchâtel parvenait à atteindre une perception effective de l'impôt se situant dans la moyenne suisse, il gagnerait bon an mal an 80 millions et abolirait définitivement tout déficit budgétaire !

Il est donc temps de réformer l'imposition des personnes morales et le système des allègements fiscaux accordé aux entreprises. La tâche est difficile car elle doit poursuivre un **triple objectif** :

- **augmenter les moyens** de l'Etat de manière substantielle comme évoqué ci-dessus.
- **soutenir la qualité et la diversification du tissu économique** en dotant l'Etat d'un nouvel outil de promotion économique
- **favoriser l'emploi** en pérennisant la présence d'entreprises importantes et de PME sur sol neuchâtelois.

Paradoxalement – et je sais à quel point la logique du processus est pour nous difficile à accepter –, c'est en baissant de manière importante les taux que nous pourrions atteindre ces trois objectifs. Le raisonnement est pragmatique : les taux baisseront, mais les recettes fiscales augmenteront parce que toutes les entreprises seront soumises à l'impôt, sans velléité de

quitter le canton pour les plus volatiles parce que leur intérêt sera de rester en terre neuchâteloise.

Bien sûr, l'accommodement avec notre aversion pour la concurrence fiscale est douloureux. Douloureux parce que notre conception, je dirais presque notre « **idéal** » de la société est heurté, **douloureux** parce que fondamentalement nous ne souhaitons pas simplement utiliser le capitalisme pour atteindre nos objectifs de justice, d'égalité et de solidarité, mais tendons à le réformer en le socialisant. Or, ici, soyons clair il s'agit de **nous inscrire de manière pragmatique dans un système dont nous abhorrons certains aspects** (au premier chef desquels la concurrence fiscale) pour servir nos objectifs socialistes. C'est pour cette raison-là, parce que pour nous la réforme est douloureuse, qu'il nous est apparu indispensable de présenter une résolution, d'ouvrir en Congrès le plus rapidement possible la discussion, d'informer et d'écouter les militants.

Cela dit, nous sommes persuadés que dans les grandes lignes la réforme proposée est la bonne, parce qu'elle est la seule qui nous garantisse les moyens d'une action socialiste de l'Etat. Il ne s'agit pas de nous asseoir sur nos idéaux, il s'agit de reconnaître que le monde est désormais globalisé, que les capitaux sont volatiles et que les avantages économiques ne sont pas éternels. **Nous sommes contraints au pragmatisme** parce que **nous ne voulons plus de budgets d'austérité**, parce que **nous ne voulons plus d'attaques incessantes contre nos institutions, notre école, notre culture ou notre filet social.**

Nous sommes contraints au pragmatisme, mais nous nous devons d'y mettre des limites de **pragmatisme socialiste** ! Quatre points nous apparaissent comme des **limites infranchissables** :

- 1) Toute baisse importante des taux d'imposition doit s'accompagner par un engagement social des entreprises accru, notamment en ce qui concerne les structures d'accueil de la petite enfance. Il est temps que les entreprises comprennent qu'elles sont les premières à bénéficier du travail des femmes et qu'il leur incombe de participer aux structures le rendant possible.
- 2) L'allègement fiscal dans le cadre de l'arrêté Bonny ne doit pas être complètement aboli : il doit devenir un outil ciblé et mesuré pour une promotion économique de qualité.
- 3) La réforme de l'imposition des entreprises ne doit en aucun cas créer de nouveaux déséquilibres entre les communes de notre canton. Il serait insupportable que le canton et certaines communes connaissent un gain qui se chiffre à plusieurs millions voire plusieurs dizaines de millions et que dans le même temps même une seule commune soit perdante. La réforme doit profiter à tous !
- 4) Enfin, le parti socialiste ne doit pas entrer en matière dans le cadre de la réforme de la fiscalité des personnes morales, sur des cadeaux fiscaux accordés à des personnes physiques, soit aux actionnaires : il

est donc exclu de soutenir dans ce cadre-là une imposition partielle du dividende.

En conclusion, à défaut de socialiser le système capitaliste, socialisons la réforme de la fiscalité des personnes morales ! Ceci est le sens de la résolution qui vous est soumise.